

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBARROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction de canalisations d'assainissement et d'ouvrages annexes - Marchés à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement Public conclut périodiquement des marchés de type à bons de commande de manière à répondre, dans les meilleures conditions, à la nécessité de faire réaliser, sur l'ensemble de son territoire, divers travaux de faible à moyenne importance et de technicité courante en matière de construction de canalisations d'assainissement, d'ouvrages annexes, de branchements particuliers sur collecteurs neufs et de suppression de rigoles en fonte.

Les marchés actuellement en vigueur arrivant à leur montant maximum, il convient donc d'engager une procédure pour la dévolution de nouveaux marchés.

Le recours à des marchés fractionnés à bon de commande (article 77 du Code des Marchés Publics) se justifie par le fait que le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans le marché. Nous citerons en particulier les besoins en desserte d'opérations immobilières, de modifications et d'améliorations d'ouvrages suite à des inondations et à des dysfonctionnements du réseau, de petites extensions pour la desserte des riverains ou en préalable à des opérations de voirie pour lesquelles le délai de réalisation ne peut s'accommoder de la durée des nombreuses consultations spécifiques qu'il s'agirait de réaliser.

La Direction Opérationnelle de l'Eau et de l'Assainissement a donc mis au point un Dossier de Consultation des Entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, en vue de la dévolution des marchés de travaux correspondants, sur la base de bordereaux de prix unitaires.

L'analyse des besoins a permis de définir 4 lots géographiques et 1 lot petit travaux, définis comme suit :

LOT N°1 : TERRITOIRE RIVE DROITE
Les communes d'AMBARES, AMBES, ARTIGUES PRES BORDEAUX, BASSENS, BOULIAC, CARBON-BLANC, CENON, FLOIRAC, LORMONT, SAINT-VINCENT-DE-PAUL, SAINT- LOUIS-DE-MONFERRAND.
LOT N°2 : TERRITOIRE OUEST
Les communes de BRUGES, LE BOUSCAT, EYSINES, BLANQUEFORT, PAREMPUYRE, LE TAILLAN MEDOC, LE HAILLAN, MERIGNAC, SAINT-MEDARD-EN-JALLES, SAINT-AUBIN-DU-MEDOC.
LOT N°3 : TERRITOIRE SUD
Les communes de BEGLES, GRADIGNAN, TALENCE, VILLENAVE D'ORNON, PESSAC.
LOT N°4 : TERRITOIRE DE BORDEAUX
La commune de BORDEAUX.
LOT N°5 : PETITS TRAVAUX
Petits travaux sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux : travaux de plus faible importance dont le diamètre n'excède pas 500 mm.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Les marchés seront conclus pour une période de 4 ans à compter de leur date de notification.

Leurs montants sont précisés dans le tableau ci-dessous :

N° de lot	Montant minimum par secteur (en euros H.T.)	Montant maximum par secteur (en euros H.T.)
1	1 500 000	6 000 000
2	1 500 000	6 000 000
3	1 500 000	6 000 000
4	1 000 000	4 000 000
5	1 000 000	4 000 000
TOTAL	6 500 000	26 000 000

La dépense est prévue au Programme Pluriannuel d'Investissements 2011 / 2015, les travaux seront imputés selon leur nature, dans le cadre des exercices considérés, au titre du Budget Principal – Chapitre 23 – Article 2315 – Fonction 8310 - CRB O200, Programmes PA, PB, et PC ou au titre du Budget Annexe de l'Assainissement – Chapitre 23 – Article 2315 - CRB O200, Programmes UA, UB, UF, et UH.

La publicité sera de niveau européen.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 10, 33 alinéas 3,57 à 59 et 77,

Vu les documents de la consultation en application des articles L2121-12, L 2121-13 et L5211-1 du Code Général des collectivités territoriales, les documents de consultation sont à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés située au 6^e étage, immeuble le Guyenne, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cédex.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation de l'opération projetée, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

DECIDE

Article 1: Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2: Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Article 3: Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec les prestataires qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses.

Article 4: Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique et modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5: La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Principal et au Budget Annexe de l'Assainissement de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 FÉVRIER 2011**

PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2011

M. JEAN-PIERRE TURON